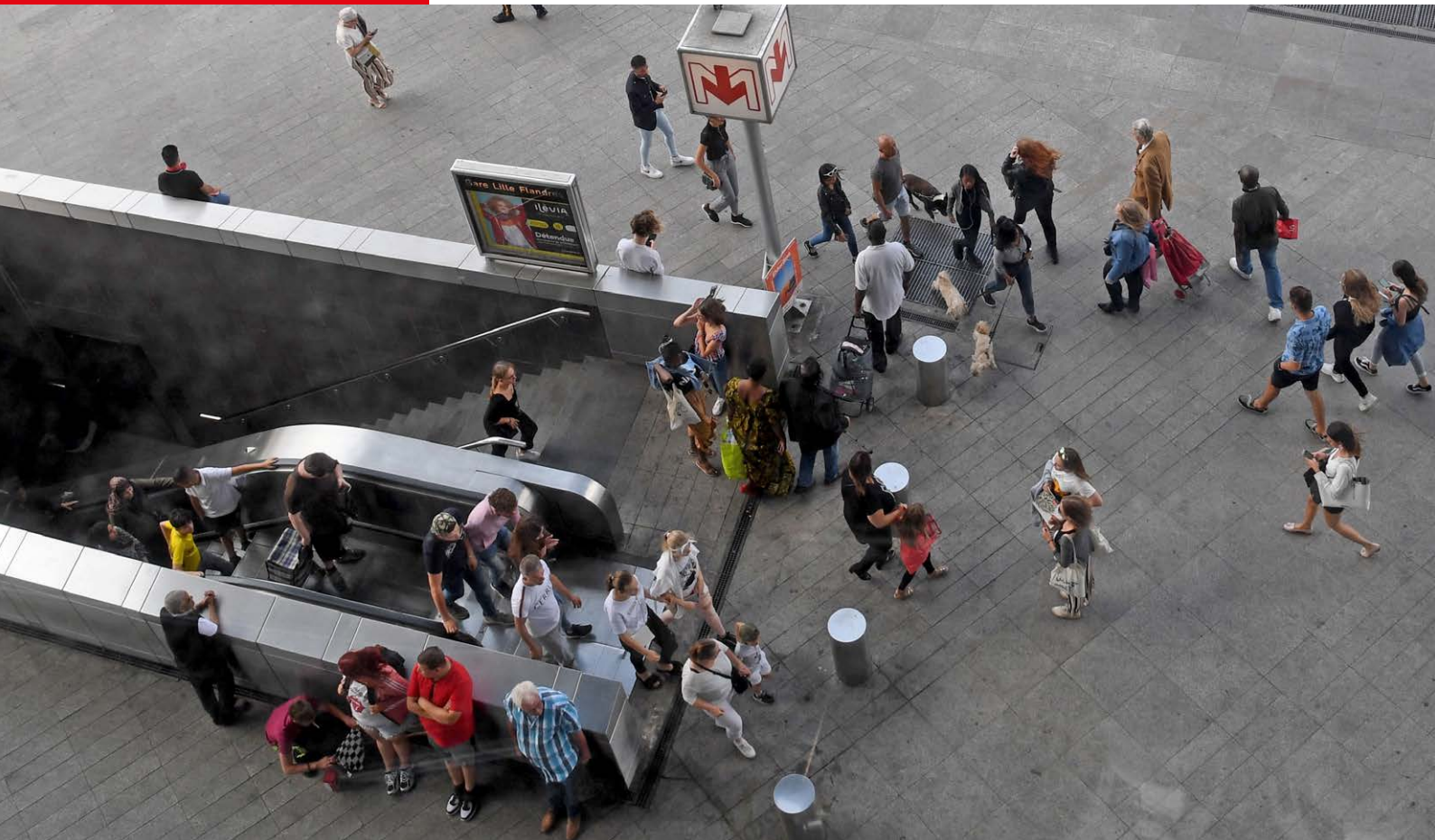


# PROJETS DE NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA  
DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORT





# SOMMAIRE

## SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

5	LE CONTEXTE
7	LA CONCERTATION
10	LES PROJETS
18	LE CALENDRIER
19	BUDGET ET FINANCEMENT
20	LES ACTEURS DU PROJET



# 1. CONTEXTE

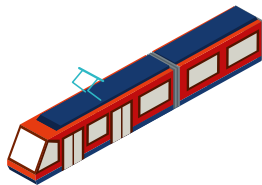
**La Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est dotée d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT), établissant sa feuille de route en matière de grandes infrastructures de transports collectifs structurants à horizon 2035.**

Ce schéma, adopté lors du conseil métropolitain du 28 juin 2019, prévoit notamment la création de nouvelles liaisons en transports collectifs structurants.

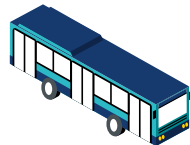
Construire de nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service nécessite des travaux d'aménagement conséquents qui sont soumis à une concertation réglementaire préalable avant de pouvoir mener de

futures enquêtes publiques en vue d'obtenir les déclarations d'utilité publique des différents projets.

**La Métropole Européenne de Lille invite donc les métropolitains à participer à une concertation préalable qui se déroulera du 21 février 2022 au 5 avril 2022 pour quatre projets inscrits au SDIT.**



**50 km** de tramways  
**85** nouvelles rames  
**16** villes desservies  
**1** tramway toutes les 6 à 8 min.



**25 km** de Bus à Haut Niveau de Service  
**25** nouveaux Bus à Haut Niveau de Service  
**10** villes desservies  
**1** Bus à Haut Niveau de Service toutes les 10 min.

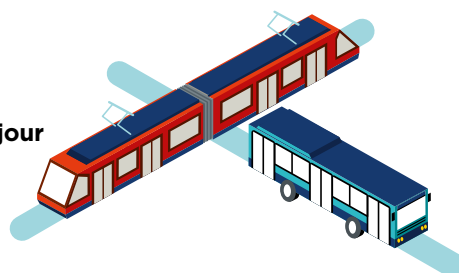


**149** stations envisagées



Une desserte de  
**490 000** habitants  
**340 000** emplois

À la mise en service  
**180 000** voyages par jour





**MEL** MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

**+ DE TRANSPORTS**

**AU ♥ DE VOTRE QUOTIDIEN**

**CONCERTATION** 21 FÉV. > 05 AVR.

**NOUVELLES LIGNES DE TRAM ET DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE**  
VOTRE AVIS COMPTE, RENDEZ-VOUS SUR [LILLEMETROPOLE.FR](http://LILLEMETROPOLE.FR)



**MEL** MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

## 2. LA CONCERTATION

**La démarche de concertation préalable qui s'ouvre le 21 février 2022 porte sur quatre projets de nouvelles lignes de transport.**

**Deux lignes de tramway :**

- projet de tramway sur le Pôle métropolitain Lille et sa Couronne ;
- projet de tramway sur le Pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

**Deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) :**

- BHNS Villeneuve-d'Ascq - Lille ;
- BHNS Villeneuve-d'Ascq - Marcq-en-Barœul.

Celle-ci a pour but de permettre aux citoyens de mieux appréhender l'évolution des infrastructures de transport sur le territoire de la métropole.

Une concertation simultanée est lancée pour ces quatre projets qui demeurent distincts, fonctionnellement indépendants les uns des autres. De même, chacun de ces projets pourra lui-même du fait des conclusions de la concertation, ou de différents facteurs comme des contraintes techniques ou d'exploitation future, être subdivisés en différents sous-projets constituant par eux même des projets à part et entière ayant leurs propres cohérences fonctionnelles et indépendamment des autres sous-projets et leurs propres calendriers.

**La concertation préalable, c'est quoi ?**

La concertation préalable est une étape fondamentale dans la vie d'un projet. Elle a pour objet de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information transparente sur le projet, d'informer le public et les acteurs concernés des aménagements prévus,

de recueillir d'éventuelles observations ou demandes permettant d'enrichir l'élaboration du projet.

**La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.**

Conformément à la législation en vigueur, et dans le respect de la Charte de la Participation citoyenne votée par la Métropole Européenne de Lille le 2 décembre 2016, et actualisée par vote du conseil métropolitain le 28 juin 2021, les modalités de la concertation fixées garantissent au public :

- **d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;**
- **de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;**
- **d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision.**

**Le code de l'environnement, notamment sa partie législative, les articles L.120-1 à L120-2 et L.121-1 à L121-16, et le code de l'urbanisme, article L. 103-2, encadrent la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipements ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.**

Les modalités de mise en œuvre de la concertation ne sont pas identiques entre les projets de tramway et les projets de BHNS car la réglementation applicable n'est pas la même.

Néanmoins, dans les deux cas et conformément à la méthodologie socle définie par la Charte de la Participation Citoyenne, le bilan de la concertation tiré par le Conseil de la Métropole fera état de la totalité des avis recueillis. Il devra d'une part indiquer les observations retenues dans la poursuite du projet, et d'autre part motiver les raisons de celles non prises en compte le cas échéant.

### Pour les projets de tramway

Conformément à la réglementation, le Conseil de la Métropole a autorisé le 11 octobre 2019 la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Deux garants de la CNDP auront ainsi pour mission de veiller à la qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées, les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public, la possibilité pour le public de poser des questions et d'obtenir des réponses appropriées de la part du Maître d'Ouvrage. Ils peuvent demander la réalisation d'une expertise complémentaire sur le projet.

### Pour les projets de BHNS

La concertation sur les deux projets de BHNS est menée directement par la Métropole Européenne de Lille, conformément au code de l'urbanisme, article L. 103-2. Elle sera appelée à tirer un bilan et à présenter les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place.

### Les étapes de la concertation

La concertation se déroule du 21 février au 5 avril 2022.

**J-15** : le public est informé des modalités de la tenue de la concertation par un avis d'ouverture de la concertation. L'avis d'ouverture de la concertation est publié sur le site internet de la MEL <https://www.lillemetropole.fr/> et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Nord. Il est également affiché dans les mairies des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par un projet.

**21 février 2021** : réunion plénière d'ouverture portant sur les quatre projets et présentant l'ensemble du programme soumis à concertation. Cette réunion a pour objectif de présenter aux participants l'ensemble des projets, leurs enjeux et leurs opportunités, et de répondre aux premières questions du public. Une phase d'interpellation citoyenne démarre : stands d'information, de discussion, de recueil des avis, sur des lieux emblématiques et fréquentés (marchés, gares...) situés sur l'itinéraire des tracés des futurs projets. Pour chaque projet, se tient une réunion publique spécifique (à Lille, à Tourcoing, à Mons-en-Barœul, à Villeneuve-d'Ascq) qui vise à décliner à l'échelle locale la présentation du projet et à recueillir l'ensemble des questions ou remarques des participants.

Plusieurs ateliers participatifs sont ensuite organisés par projet, sur des sous-secteurs, pour discuter de façon très ouverte sur les différentes variantes existant localement, les opportunités et caractéristiques des projets.

**5 avril 2022** : réunion plénière de clôture portant sur les quatre projets pour synthétiser les avis émis et apporter des premiers éléments de réponse aux questions soulevées, présenter les prochaines échéances des projets et les modalités de poursuite de la démarche de concertation continue.

Pendant toute la phase de concertation, une plateforme de concertation consacrée aux projets est mise en ligne et mise à jour continuellement. Elle permet à toutes les personnes s'y connectant de recueillir de l'information sur les projets, de poser ses questions et d'émettre son avis. Le lien est le suivant : <https://participation.lillemetropole.fr/>

#### Les réunions



#### Les ateliers participatifs



Le dossier de concertation complet est disponible sur le site de participation



### **Et après ?**

Dans un délai d'un mois au terme de la concertation préalable, les garants établissent un bilan de la concertation et résument la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.

Les garants informent le Maître d'Ouvrage, la Commission Nationale du Débat Public et le représentant de l'Etat du déroulement et du bilan de la concertation préalable. Ils rendent public le bilan de la concertation préalable.

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garants, le Maître d'Ouvrage publie les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Des orientations seront alors prises, au regard des conclusions de la concertation, sur les modalités d'association future des habitants, associations et usagers. La volonté de la MEL est que cette concertation constitue la première étape d'une démarche d'écoute et d'échange de long terme, avec toutes les parties prenantes, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

### 3. LES PROJETS

Plus qu'une nouvelle offre de transport, ces projets sont un outil pour intensifier une mobilité durable sur la Métropole Européenne de Lille. Ils permettent de nouvelles combinaisons pour assurer les déplacements quotidiens qui ne cessent de se complexifier et offrent une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle. **Ces nouvelles infrastructures viendront compléter les lignes existantes structurantes de métro et de tramway afin de créer un véritable maillage du réseau de transport collectif urbain et d'offrir de nouvelles opportunités pour se déplacer aisément au sein des zones denses de la Métropole.**

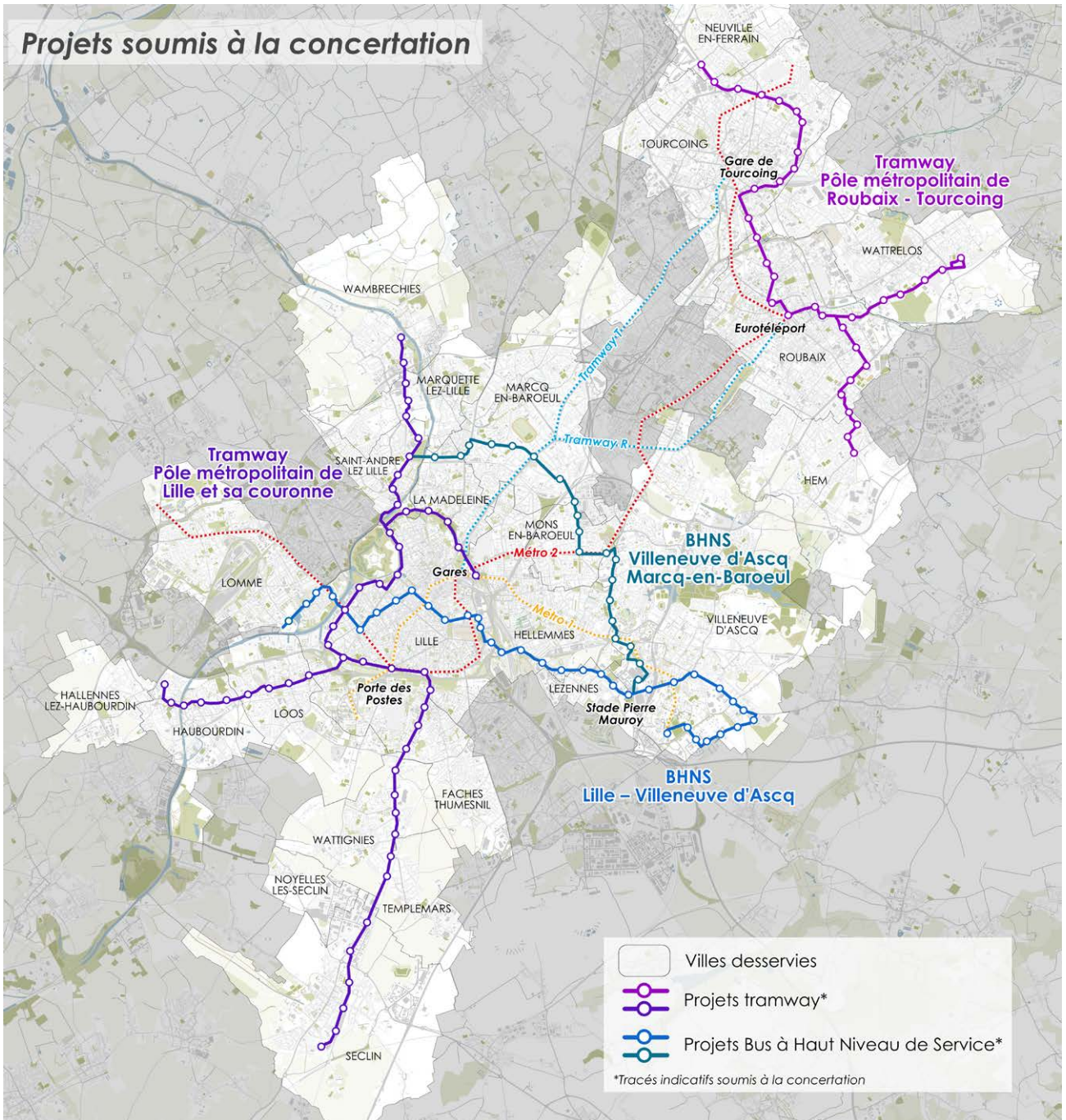
**Par ailleurs, par la nature des infrastructures prévues, tant pour les tramways que pour les BHNS, l'objectif est de mettre à disposition des futurs usagers une offre de transport performante garantissant un niveau de service, de fréquence et de fiabilité élevé. Les aménagements, équipements et matériels roulants seront ainsi conçus pour favoriser le confort et l'accessibilité de tous les voyageurs.**

La création de nouvelles lignes de tramway et de BHNS contribuent à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le

changement climatique en favorisant un report modal de la voiture particulière vers les transports en commun. Les projets permettent ainsi une réduction des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques issus du trafic routier. Enfin, les projets prendront en compte le critère environnemental dans les choix de conception et s'inscriront dans la démarche Éviter, Réduire ou Compenser. Les nouvelles lignes seront à énergie propre, véritable alternative pour des usagers utilisant actuellement un véhicule qui consomme une énergie fossile.

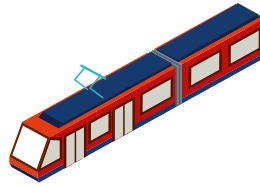
L'ensemble des aménagements urbains et paysagers favoriseront l'intégration végétale permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbain, de favoriser la biodiversité et porteront attention à la gestion de la ressource en eau et à la limitation de l'imperméabilisation des sols.

**Ces projets revêtent donc un caractère pluridimensionnel qui va bien au-delà du seul transport : ils s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration du service de transports en commun mais également d'amélioration du cadre de vie, tout en étant de véritables leviers de développement urbain.**



## TRAMWAY

PROJET DE TRAMWAY SUR  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LILLE  
ET DE SA COURONNE



### FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

---

#### Secteur Nord

- 5 km
- 9 stations
- Fréquence de 6 minutes en pointe
- **Communes desservies** : Wambrechies, Marquette-Lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille
- **Grands pôles desservis** : Centre-ville de Wambrechies, future zone de développement urbain Marquette-lez-Lille/Saint-André-Lez-Lille

#### Secteur Ouest

- 4,9 km (jusqu'à la Place Tacq)
- 9 stations (jusqu'à la Place Tacq)
- Fréquence de 6 minutes en pointe
- **Communes desservies** : Haubourdin, Loos, Lille
- **Grands pôles desservis** : Centre-ville d'Haubourdin, Centre-ville de Loos, Place Tacq

#### Secteurs Lille centre et gares

- 9,2 km
- 17 stations
- Fréquence de 6 minutes en pointe
- **Communes desservies** : Lille, La Madeleine
- **Grands pôles desservis** : pôles des gares, Citadelle, établissements universitaires, Porte d'Arras, Porte des Postes

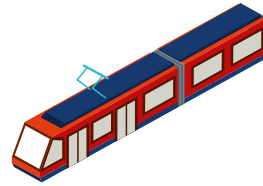
#### Secteur Sud (via la ZI et la gare de Seclin)

- 10,1 km
- 17 stations
- Fréquence de 6 minutes en pointe
- **Communes desservies** : Wattignies, Templemars, Faches-Thumesnil, Lille, Seclin, Noyelles-les-Seclin
- **Grands pôles desservis** : gare de Seclin, ZI de Seclin, Mairie de Wattignies, gare de Wattignies-Templemars, Cité des Métiers et de l'Artisanat, Porte d'Arras, Porte des Postes



## TRAMWAY

### PROJET DE TRAMWAY SUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE ROUBAIX-TOURCOING



#### FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

---

##### **Axe de Neuville-en-Ferrain à Hem**

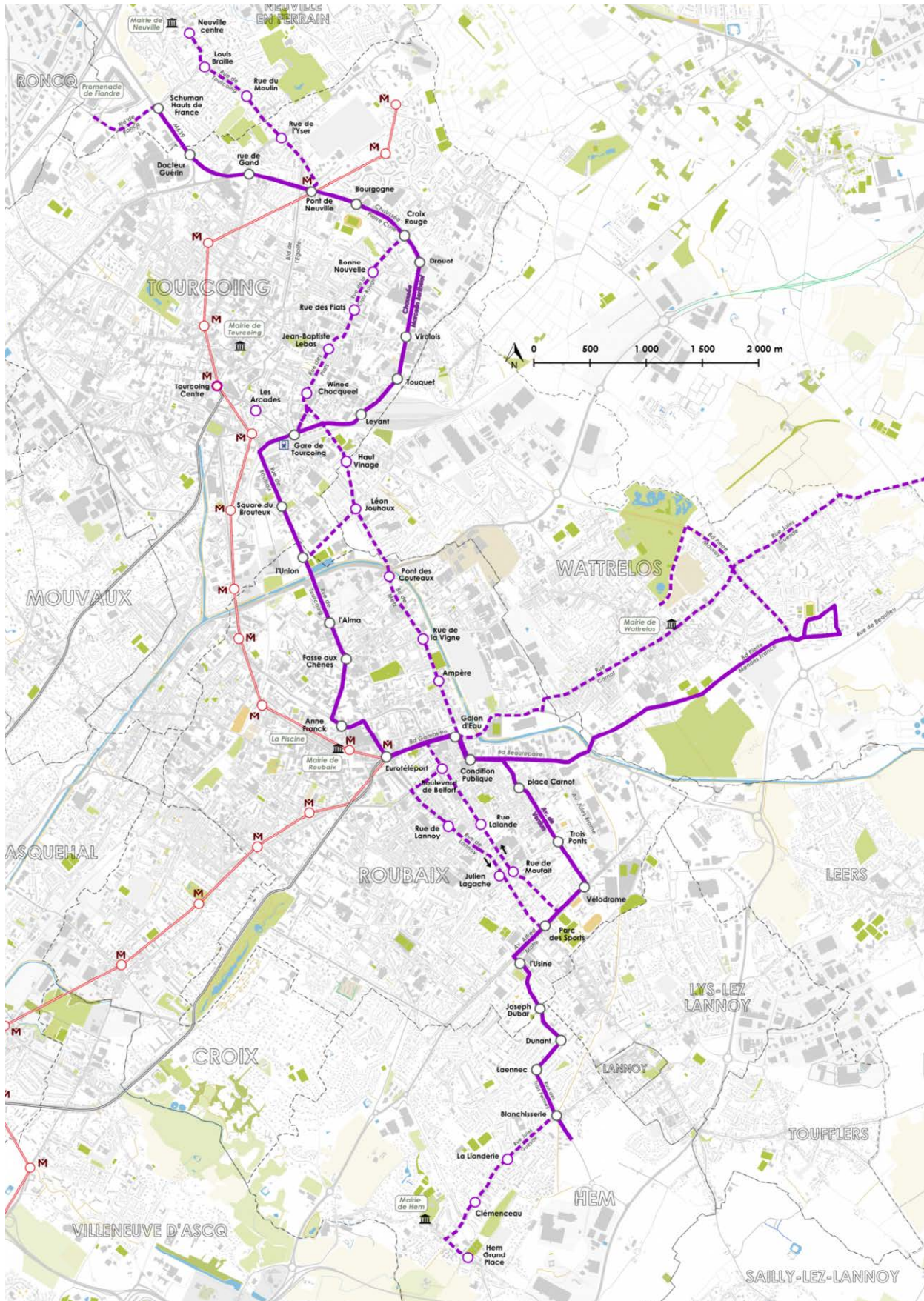
- 14 km
- 28 stations
- **Nombre de rames** : 22
- Fréquence de 6 min en pointe
- Fréquentation > 46 000 voyageurs par jour
- **Communes desservies** : Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Roubaix, Hem
- **Grands pôles desservis** : CC Promenade de Flandres, Gare de Tourcoing, Eurotéléport, l'Usine, centres villes de Roubaix et Tourcoing

##### **Extension du Mongy, de Tourcoing Centre à la gare**

- 1 km
- 2 stations
- Fréquence de 7 min en pointe

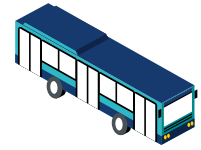
##### **Axe de Roubaix à Wattrelos**

- 5,2 km
- 9 stations
- **Nombre de rames** : 10
- Fréquence de 7 min en pointe
- Fréquentation > 15 000 voyageurs par jour
- **Communes desservies** : Roubaix, Wattrelos
- **Grands pôles desservis** : Eurotéléport, quartier Beaulieu à Wattrelos



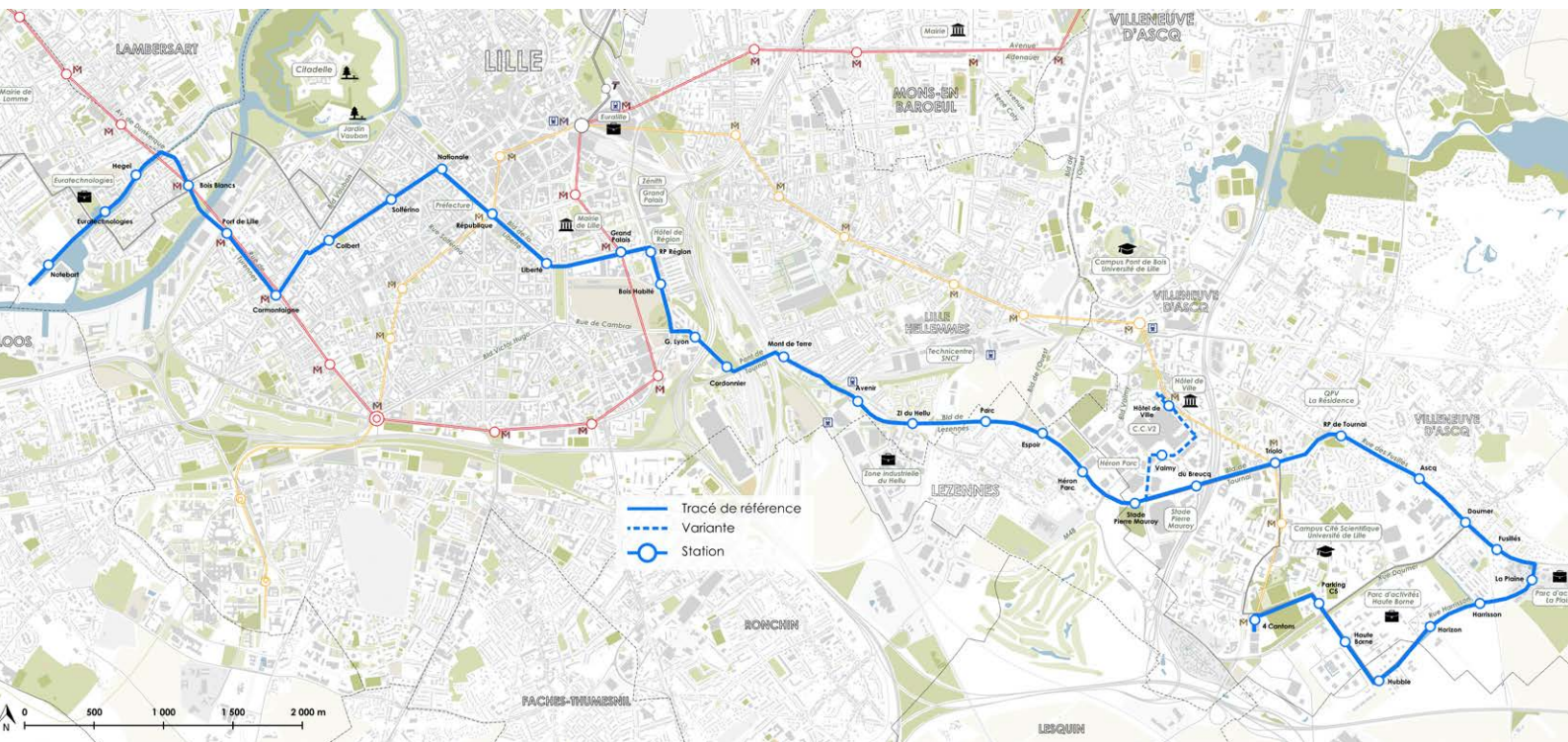
# BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

## BHNS ENTRE LILLE ET VILLENEUVE-D'ASCQ



### FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

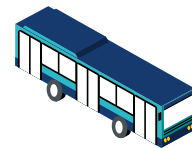
- **Longueur** : 16,5 km d'Euratechnologies à 4 Cantons
- **Communes traversées** : Lomme, Lille, Lezennes et Villeneuve d'Ascq
- **Grands pôles desservis** : Euratechnologies, Grand Palais, Stade Pierre Mauroy, Université Lille 1
- **Nombre de stations prévues** : 36
- **Fréquence** : Toutes les 10 min





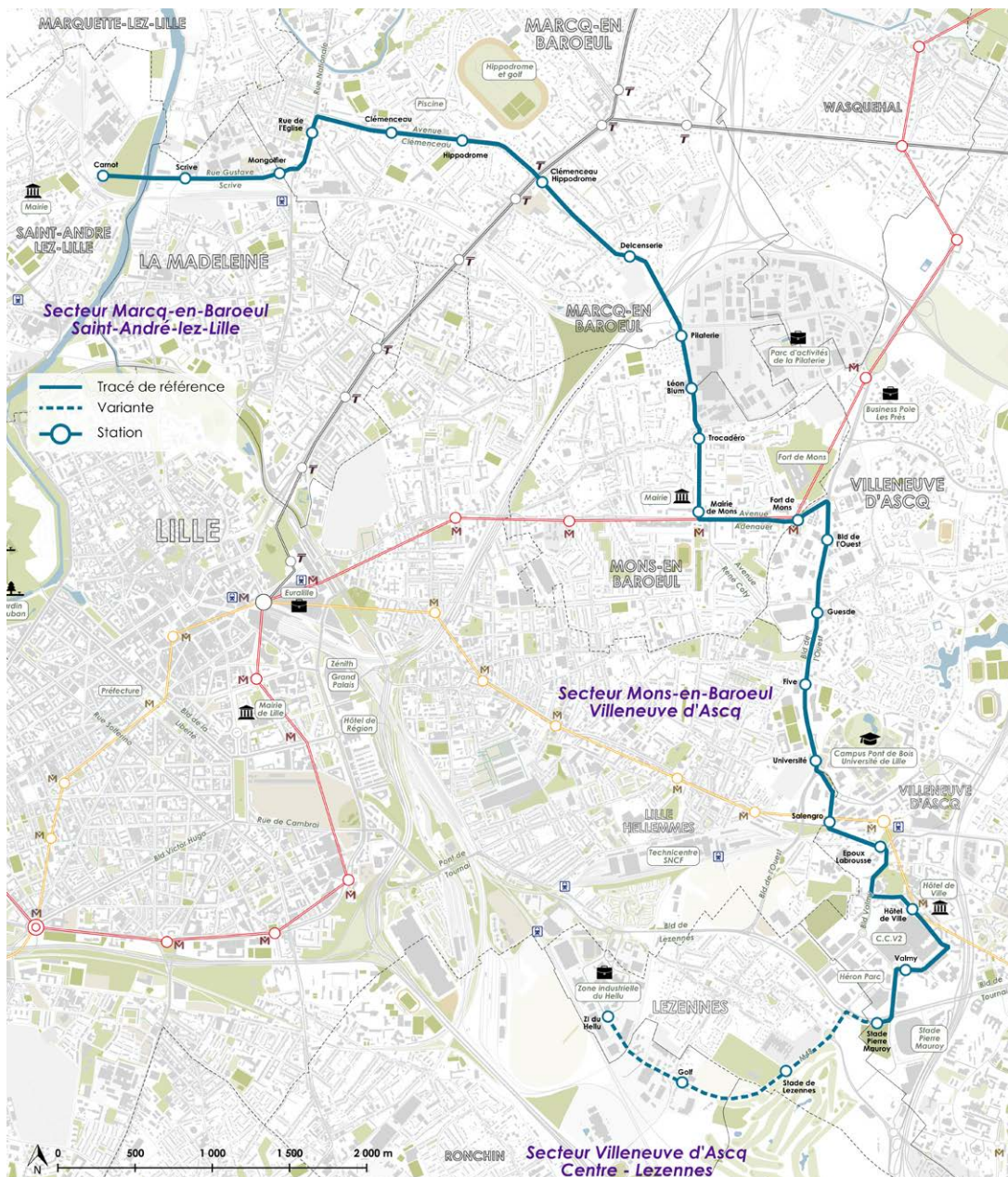
# BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

BHNS ENTRE VILLENEUVE-D'ASCQ ET MARCQ-EN-BARŒUL



## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

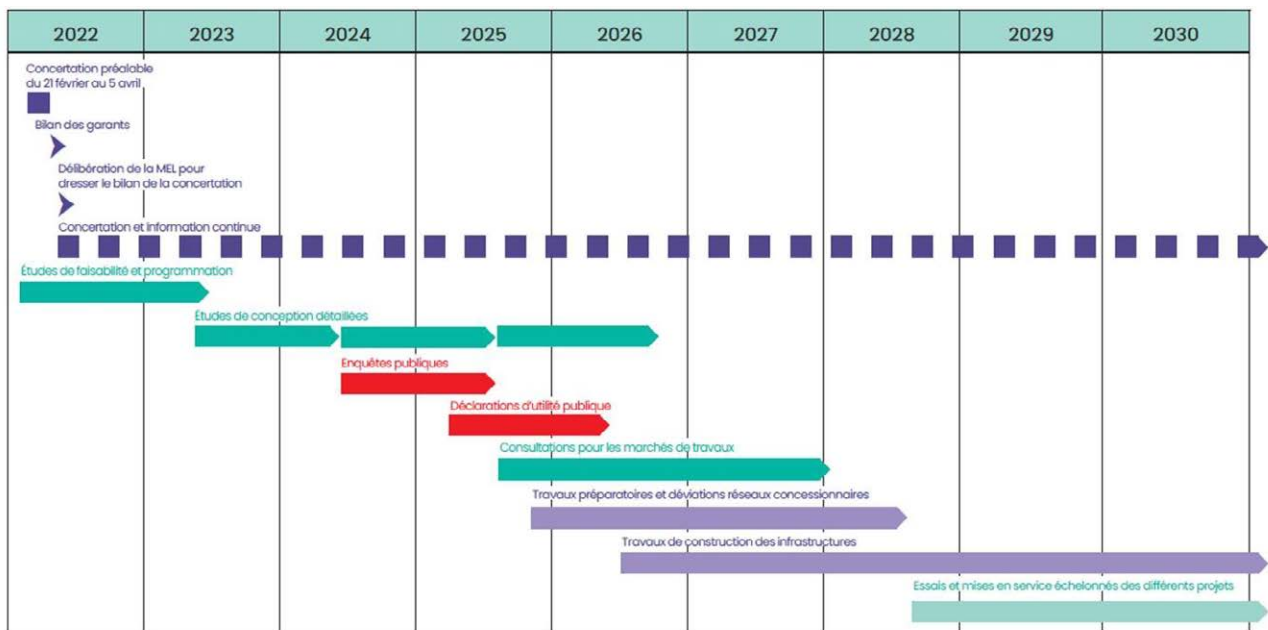
- Longueur : 11,1 km d'Euratechnologies à 4 Cantons
- Communes desservies : Lezennes, Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul, Marcq-en-Barœul, La Madeleine et Saint-André-lez-Lille
- Grands pôles desservis : Stade Pierre Mauroy, CC V2 /
- Héron Parc, centres-villes des communes de Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et Marcq-en-Barœul
- Nombre de stations prévues : 22
- Fréquence : Toutes les 10 min



## 4. LE CALENDRIER

Les éléments recueillis lors de la concertation permettront la poursuite des études et la désignation des maîtres d'œuvre à partir de mi-2023. Le maître d'œuvre retenu pour chaque projet réalise les études opérationnelles et la consultation des entreprises de travaux. Les enquêtes publiques, envisagées

à partir de 2024, présenteront les impacts précis de la création de chaque nouvelle ligne et permettront l'expression de tous sur un projet détaillé. Les essais et mises en service progressives des lignes s'échelonneront à partir de mi-2028.



## 5. BUDGET ET FINANCEMENT

### BUDGETS ESTIMATIFS DE CES PROJETS

en millions d'€ HT (conditions économiques avril 2021)	Tramway Pôle Roubaix Tourcoing	Tramway Pôle Lille et sa couronne	BHNS Lille - Villeneuve d'Ascq	BHNS Villeneuve d'Ascq - Marcq-en- Barœul
Etudes / Infrastructures/ Systèmes	474	698	74	48
Matériel roulant	86	152	11	7
<b>Total</b>	<b>560</b>	<b>850</b>	<b>85</b>	<b>55</b>

Ces coûts sont calculés sur la base des tracés de référence, avec un principe de traitement « de façade à façade », hors projets d'accompagnement. Ils sont sujets à évolution puisqu'ils dépendent, notamment, de l'itinéraire qui sera retenu, des choix techniques, des choix d'exploitation, de l'ampleur du réaménagement des espaces publics...

La suite des études permettra d'affiner ces estimations. L'essentiel des financements du projet sera porté par la MEL. Le reste des financements sera recherché auprès d'autres partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le département.

Il faut noter que les projets ont déjà obtenu, à ce stade, une contribution de l'Etat au travers du 4<sup>e</sup> appel à projet des transports en commun en site propre :

Tramway Pôle Roubaix Tourcoing  
40 M€

Tramway Pôle Lille et sa couronne  
40 M€

BHNS LILLE - Villeneuve d'Ascq  
12,58 M€

BHNS LILLE - Villeneuve d'Ascq  
12,58 M€

Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul  
9,98 M€

## 6. LES ACTEURS DU PROJET

### La Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille est simultanément Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et Maître d'Ouvrage (MOA) de ces projets. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, elle détermine la politique générale de la mobilité sur son territoire et les évolutions du réseau de transports collectifs. En tant que Maître d'Ouvrage des projets, elle est l'entité pour le compte de laquelle sont réalisés les projets. Ces fonctions lui confèrent le rôle de piloter, concevoir et réaliser chaque projet. Elle a la responsabilité de l'organisation et de l'analyse de la concertation réglementaire. Par la suite elle désignera les maîtres d'œuvre chargés de la conception des lignes, mènera les procédures administratives nécessaires à la réalisation des projets (enquêtes publiques en vue de l'obtention des déclarations d'utilité publiques, enquêtes parcellaires, autorisations environnementales...) lancera les consultations et pilotera les marchés de travaux en vue de la mise en service des différentes lignes.

### Ilévia

Ilévia est le réseau de transport de la Métropole Européenne de Lille. 730 000 voyageurs sont transportés quotidiennement sur 91 lignes de bus, 2 lignes de tramway et 2 lignes de métro qui desservent 3600 points d'arrêts. Le réseau est actuellement exploité par la société Kéolis Lille Métropole dans le cadre d'une Concession de Service Public (CSP) dont l'échéance est fixée au 31 mars 2025. Cette concession fait l'objet d'une remise en concurrence régulière.

### Les villes

25 villes sont concernées directement par ces projets : Faches- Thumesnil, Hallennes-lez-Haubourdin, Haubourdin, Hellemmes, Hem, La Madeleine, Lezennes, Lille, Lomme, Loos, Marcq-en- Baroeul, Marquette-lez-Lille, Mons-en-Baroeul, Neuville-en- Ferrain,

Noyelles-lès-Seclin, Roubaix, Saint-André-Lez-Lille, Seclin, Templemars, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos. Elles participent au pilotage des projets et à la prise de décisions liées aux itinéraires de tramway et de BHNS qui parcourent leur territoire. Par ailleurs plusieurs de leurs compétences seront concernées par les projets, notamment celles du stationnement, de l'éclairage public, des espaces verts, de la réglementation de la voirie...

### La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), créée par la loi du 2 février 1995, est depuis 2002 une autorité administrative indépendante garante du bon déroulement de la concertation et du respect de la participation du public. La Commission Nationale du Débat Public est saisie par le Maître d'Ouvrage et lui confie l'organisation de la concertation. Elle veille aux modalités de cette organisation, valide le dossier de concertation et les outils liés, le calendrier, les modalités et dresse le bilan de la concertation. Elle désigne des garants qui veilleront au respect du droit à l'information et à la participation.

### Les habitants, usagers des transports collectifs, associations, ...

Ils sont au cœur de la démarche. Ils participent et contribuent à la concertation, et bien évidemment au succès de ces projets.

### Une assistance technique à Maitrise d'Ouvrage

La Métropole Européenne de Lille s'appuie sur une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour mener à bien les études d'opportunité et de faisabilité des projets, il s'agit du groupement EGIS / Gautier+Conquet.



Agathe Lavalée  
Attachée de presse  
alavalee@lillemetropole.fr  
+33 (0)6 30 46 40 17

Clémence Tesson  
Attachée de presse  
ctesson@lillemetropole.fr  
+33 (0)6 30 46 23 35



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043  
59040 Lille Cedex  
Tél : +33(0)3 20 21 22 23  
lillemetropole.fr